



Olivier BLOND,
Président de l'association Rouen Respire

Rouen, le 17 Juin 2020

A l'attention de

Monsieur Pierre-André DURAND,
Préfet de la région Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime.

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine
CS16036 – 76036 ROUEN

**Objet : Risque amiante sur le site industriel des entreprises Lubrizol, Normandie
Logistique et alentours.**

Monsieur le Préfet,

Au cours de la réunion du Comité de Transparence et de Dialogue du 5 juin 2020, l'association Rouen Respire a constaté sur les images projetées, que la partie non brûlée et très dégradée du toit en fibrociment de l'usine Lubrizol n'avait pas encore été évacuée et que cette opération n'était prévue qu'en phase 2 de la remédiation.

Les contraintes physiques et chimiques exercées par l'incendie sur le toit, les moyens d'extinction, le temps passé et les conditions météorologiques ont nécessairement fragilisé les matériaux qui, dans cet état de dégradation, peuvent émettre des fibres d'amiante en grande quantité dans l'atmosphère. Nous avons été informés que le film protecteur destiné à contenir les pollutions n'avait pas été appliqué sur cette partie du toit non effondrée.

Or, les fibres d'amiantes, lorsqu'elles sont respirées, même en faible quantité, constituent un réel danger pour les populations exposées avec, notamment un risque de cancers qui peut à terme engager le pronostic vital.

A la différence des travailleurs du site, qui disposent d'équipements de protection adaptés, la population riveraine, qui n'en est pas dotée, est particulièrement exposée à la pollution de l'air.

Nous savons que les mesures de pollution aérienne par l'amiante publiées sur le site de la préfecture ont fait considérer, à l'époque, qu'il n'existait pas de risque lié à l'amiante.

Néanmoins, la non-évacuation de cette toiture qui semble particulièrement endommagée et étendue indique que le sujet n'est pas clos. Nous en voulons pour preuve les très nombreuses affiches signalant « Danger Amiante », disposées en périphérie du site. Nous comprenons que le respect strict des mesures de protection sanitaire des salariés, indispensables à de telles opérations, ait retardé ces opérations. Il n'en demeure pas moins que les populations riveraines doivent elles aussi être protégées de toute urgence.

C'est pourquoi notre association vous demande de faire procéder, sans délai, au retrait de tous matériaux, déchets et structures amiantés qui demeurent à l'air libre, de façon que la population riveraine ne soit pas davantage mise en danger.

Dans l'attente de cette évacuation puis au cours des opérations et enfin après celles-ci, nous vous demandons de faire réaliser régulièrement des mesures aériennes de fibres d'amiantes (incluant les fibres courtes et fines) sur le site et en périphérie de celui-ci, et de les rendre publiques. La population exposée étant potentiellement constituée de personnes plus fragiles et moins protégées que les travailleurs (par exemples des enfants), les seuils d'alerte devraient être plus bas que la norme actuelle, qui, depuis 1974, est devenue obsolète.

Nous n'oublions pas que l'amiante est un cancérogène puissant sans seuil. Nous comptons sur vous pour faire tout ce qui est en votre pouvoir pour éviter une nouvelle crise sanitaire.

Espérant vivement une réponse rapide et favorable à nos demandes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Olivier BLOND
Président de Rouen Respirer

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'O' followed by a large, sweeping flourish that ends in a small circle.